

# PERSONNEL MÉDICAL SNCF EN DÉPLACEMENT LA CFDT DEMANDE ET OBTIENT LA JUSTE REVALORISATION DE VOTRE TRAVAIL

Reçue en table ronde le 30 avril dernier à la suite d'une série de bilatérales, la CFDT a souhaité résoudre la situation des infirmières et infirmiers qui effectuent des remplacements dans les services médicaux sur tout le territoire. Ces déplacements occasionnent des contraintes personnelles importantes.

Le but de cette table ronde était de négocier l'organisation et la compensation d'un service rendu dans des conditions spéciales. Ces agents méritent une juste compensation en temps et financière.

## LA PRIME DE TRAVAIL

Seule, la CFDT a obtenu 20 % de majoration de la prime de travail sur trois mois, à partir de juin 2019.

## COMPENSATION EN TEMPS

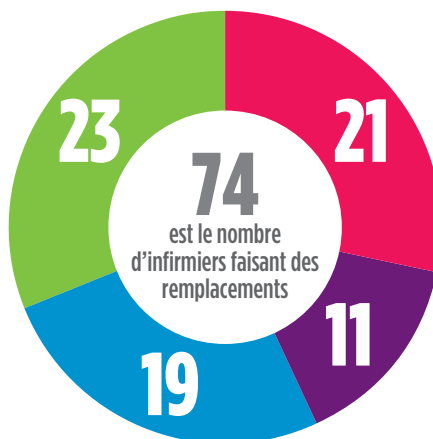
À chaque journée de remplacement effectuée, 30 minutes seront créditées sur le compteur TQ.

## LA PRIME

La CFDT revendique et obtient l'augmentation de La prime. Celle-ci sera comprise entre 500 et 600 €.

## UNE PRIME POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

La CFDT demande la mise en place d'une compensation pour les agents d'Île-de-France afin de compenser les temps de transport qui sont très importants.



< D'UN JOUR  
< DE TROIS JOURS  
< DE CINQ JOURS  
+ DE 5 JOURS

## POURQUOI PAS DE PRIME DE RÉSERVE ?

La CGT et l'UNSA voulaient que les agents concernés bénéficient de la prime de réserve sans tenir compte des contraintes liées à cette prime, notamment en matière de gestion des plannings ! Certains l'avaient annoncé en avant-première dans un tract, peut-être pour forcer la main de la direction. La CFDT, consciente des contraintes, a préféré une autre solution. ☺☺☺



# PERSONNEL MÉDICAL SNCF EN DÉPLACEMENT

## LA CFTD DEMANDE ET OBTIENT LA JUSTE REVALORISATION DE VOTRE TRAVAIL

### LES PROPOSITIONS DE LA SNCF

- ➔ Possibilité de partir en amont de la fin de service afin de finir dans les mêmes horaires.
- ➔ Indemnité de déplacement en fonction des heures réelles effectuées et non plus à l'appréciation des managers locaux.

### LA CFTD ALERTE

L'amplitude de la journée ne doit pas être minimisée. Les remplacements faits notamment en Île-de-France nécessitent un temps de transport très important.

### UN DÉLAI DE PRÉVENANCE TROP COURT

Il est inadmissible que la SNCF connaisse ses besoins en avance et qu'elle informe les infirmiers la veille de leur prise de service.

### QUEL EST L'OBJECTIF DE LA DIRECTION ?

Parmi les 268 infirmiers de soins, 74 ont été sollicités pour faire du remplacement. La direction reconnaît être en danger sur le renouvellement de l'agrément à partir du moment où l'infirmier fait de la délégation pour le médecin. ●



### QUE DIT LA LOI ?

La réglementation impose de séparer les trois services de médecine soins, santé et aptitude. La direction ne respecte pas totalement cette directive. Elle transpire déjà vis-à-vis de son agrément... ●

**RENDEZ-VOUS DANS UN AN POUR UN RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR CES MAJORATIONS.**

## CE QU'IL FAUT RETENIR ?

La direction doit créditer 30 minutes sur le compteur TQ à chaque journée de remplacement. Si ce compteur est excédant à la fin du semestre, les dépassements sont considérés comme des heures supplémentaires.

### DEUX POSSIBILITÉS AU CHOIX DE L'AGENT

- ① **Payés** : 100 % du taux de l'heure supplémentaire plus une majoration de 25 %. Le compteur TQ est alors épuré.
- ② **Compensés** : les heures du TQ basculent dans le compteur TY avec paiement d'une majoration du taux de l'heure supplémentaire. Le compteur TY est limité à 32 heures. Les repos des compteurs temps compensé (TY) peuvent être épargnés sur le CET et sont monétisables. ●

